

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220926-136-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

N° 136/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

Adhésion au Comité
Départemental de la
Randonnée Pédestre

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-six septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Mery Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

Procuration

Suppléé(e)s Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC

Excusé(e)

Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'art. 7 des statuts de la CCLL qui prévoit que la CCLL est compétente pour la gestion et l'entretien de 20 sentiers communautaires dont le kilométrage total est de 393 km,

Vu la délibération n°124/21 du 29 juin 2021 qui autorise le Président à adhérer à l'Union de la Randonnée Verte,

Vu la dissolution de l'URV pour fusionner avec le CDRP avec comme objectifs :

- Regrouper sous une même entité les compétences, les expériences et les adhérents afin de poursuivre la coordination de l'entretien et du balisage sur les itinéraires du département du Doubs dont la charge incombait à l'URV.
- Poursuivre les actions d'information et de formation ainsi que la promotion de la randonnée tant pour sa pratique sportive que pour le tourisme et les loisirs.
- N'avoir qu'une seule structure comme interlocuteur vis-à-vis des collectivités et autres institutions. Le CDRP du Doubs est une structure pérenne car il est une délégation de la Fédération française de Randonnée.

Considérant que les missions du CDRP sont les suivantes :

- Aménagement, balisage et entretien d'itinéraires de randonnée (convention avec le Conseil Départemental).
- Promotion de la randonnée pédestre dans le Doubs.
- Formation des animateurs de randonnée, baliseurs et randonneurs, selon la charte de la FFRandonnée
- Animation du réseau associatif départemental.
- Défense et représentation des intérêts des randonneurs auprès des pouvoirs publics.

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer au CDRP avec une cotisation annuelle de 200 € en 2022 qui apportera son expertise dans les domaines suivants :

- Création d'itinéraires : conception du tracé, réalisation de l'étude juridique, demande d'autorisations de passage et de balisage, constitution du dossier d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Entretien et balisage : entretien léger (débroussaillage, élagage des petites branches) et balisage des itinéraires, commande de matériel, formation des futurs baliseurs, une assurance en RC pour le baliseur concernant ses missions d'entretien et de balisage, le contrôle du balisage
- Signalétique :
 - Directionnelle : réalisation du schéma d'implantation, du piquetage, conception des lames, commande, pose.
 - Panneaux de départ : conception du visuel, commande, pose.

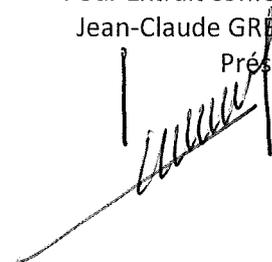
Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à adhérer au CDRP et à payer la cotisation annuelle.

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRÉNIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220926-136-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022